

## Mise en place d'une consultation douleur par un Infirmier de Pratique Avancée en psychiatrie et santé mentale

M. Eschbach, IDE MSc (1) - C. Bergot, Cadre Sup. de santé (1) - C. Chekroun, IDE (1) - Dr E. Fertout-Aharouni (1)  
(1) GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences

### Introduction

#### La problématique de la douleur en santé mentale

- ❑ Douleur et santé mentale sont **deux phénomènes complexes qui interagissent** (Marchand, 2016)
- ❑ Il existe une **spécialisation** des professionnels de santé mentale dans la prise en charge psychiatrique **au détriment du somatique** (Serra, 2011) ;
- ❑ Le dépistage et l'évaluation de la douleur en psychiatrie font partie des **recommandations HAS**.

#### Objectifs

- ✓ **Initier et faciliter le dépistage et l'évaluation de la douleur** en tenant compte des spécificités de son expression en santé mentale ;
- ✓ **Proposer une réponse adaptée et spécifique à la douleur** de chaque usager, rapide, efficace, quelque soit son contexte pathologique ;
- ✓ **Développer un réseau de prise en charge de la douleur** sur l'ensemble du GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences, aussi bien sur l'intra que sur l'extra hospitalier.

### Une méthode innovante en France : la Pratique Avancée en soins Infirmiers (PAI)

#### Définition de référence internationale

Selon le Conseil international des infirmières (2008), l'**Infirmière en Pratique Avancée (IPA)** est : « une infirmière diplômée d'État ou certifiée qui a acquis les connaissances théoriques et le savoir-faire nécessaires aux **prises de décisions complexes**, de même que les **compétences cliniques** indispensables à la **pratique avancée** de son métier, pratique dont les caractéristiques sont déterminées par le contexte dans lequel l'infirmière sera autorisée à exercer. Une formation de base de niveau maîtrise (Master's Degree) est recommandée. »

#### Le contexte récent de la PAI en France

- Le Décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018 relatif à la PAI indique que :

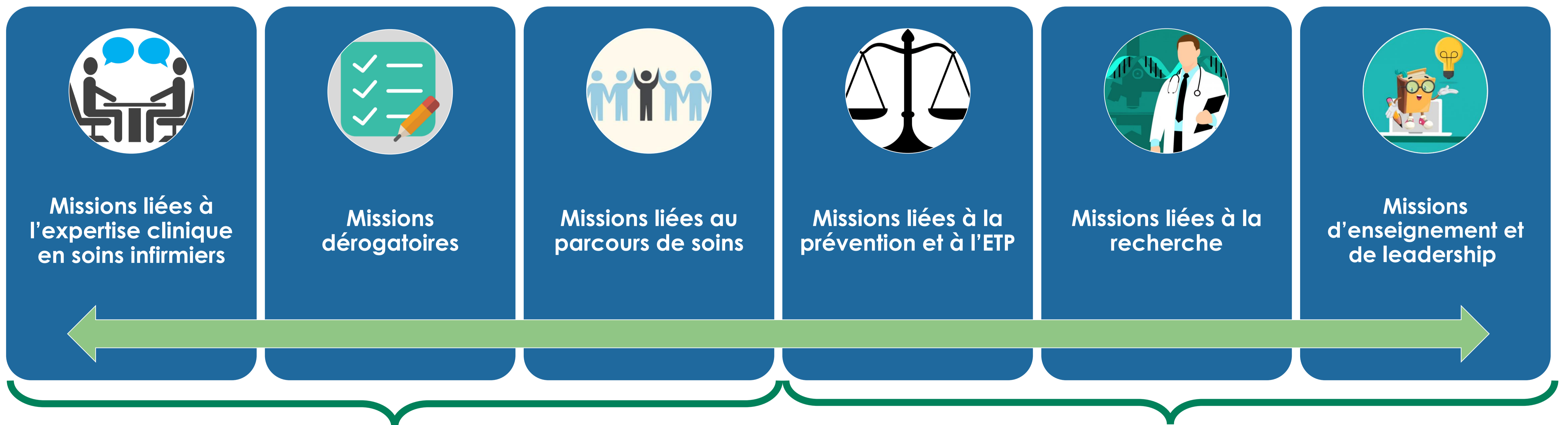
« l'infirmier exerçant en pratique avancée **apporte son expertise et participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours** entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux. »

- L'Arrêté du 12 août 2019 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée précise le référentiel d'activité et de compétences des IPA en fonctions de leurs spécialités, en y incluant la psychiatrie et la santé mentale.

#### Le référentiel d'activités et de compétences de l'IPA

Domaine	Référentiel d'activité	Référentiel de compétence
Clinique	Observation, recueil et interprétation des données dans le cadre du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention	Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées
Dérogatoire	Prescriptions, renouvellement de prescriptions et réalisation d'actes techniques dans le cadre du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention	Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé
Prévention et ETP	Conception, mise en œuvre et évaluation d'actions de prévention et d'éducation thérapeutique	Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique
Parcours de soins	Participation à l'organisation du parcours de soins et de santé du patient	Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés
Leadership et enseignement	Mise en œuvre d'actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles	Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique
Recherche	Contribution à des études et des travaux de recherche	Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques

### Les missions de l'IPA DOLOPSY pour améliorer la prise en charge de la douleur en psychiatrie



Consultation infirmière « DOLOPSY » au bénéfice direct du patient.

Activités transversales sur des temps dédiés, pour améliorer la prise en charge de la douleur à l'échelle de l'établissement, par un positionnement à coté de.

### Bénéfices attendus

- ✓ **Ethiques**, en adaptant la prise en charge de la douleur aux problématiques spécifiques de chaque usager et en développant la sensibilisation et la formation des professionnels de santé prenant en charge les pathologies mentales
- ✓ **Thérapeutiques**, en facilitant l'accès aux soins, en développant des protocoles pharmacologiques mais aussi des méthodes non médicamenteuses de soulagement de la douleur comme de ses retentissements sur le quotidien des malades ;
- ✓ **Relationnels** : en coordonnant les prises en charge au travers de filières de soins pour permettre une prise en charge globale et appropriée, qui favorisera la relation de confiance entre usagers et soignants.
- ✓ **Diagnostiques**, en permettant de se doter de nouveaux outils de dépistage et d'évaluation de la douleur et en facilitant l'accès aux examens complémentaires et aux spécialistes ;

### Conclusion

L'IPA spécialisé en psychiatrie trouve toute sa place dans le futur dispositif DOLOPSY. Au-delà du seul domaine consultatif, il valorise son expertise dans le champ de la douleur en santé mentale à travers les différentes familles d'activité de la PAI. Il se positionne ainsi en **personne ressource dans la résolution de situations rendues complexes par les comorbidités entre douleur et troubles mentaux**, pour proposer aux usagers des réponses et des orientations les plus adaptées possibles à leurs problématiques de santé. Il participe ainsi à améliorer la qualité de la prise en charge de la douleur, **enjeu désormais incontournable du parcours de soins global du patient en psychiatrie**.